

oreillés. *Et comment puis-je l'entendre à moins que quelqu'un ne me l'explique ? Ne fit-il pas même monter Philippe dans son chariot et s'y asseoir ; et Philippe ne lui expliqua-t-il pas les Écritures qui se rapportaient à Jésus-Christ ? Et quel fut le résultat de cette explication ? Le voici : L'Eunuque crut que Jésus-Christ était le fils de Dieu, et fut baptisé en conséquence.* Act, ch. 8.

Donnez-moi, s'il vous plaît, monsieur, la solution de cette seule question : Si votre règle de foi de la Bible seule, était la règle établie par Jésus-Christ, n'était-ce pas un devoir pour Philippe d'en prévenir l'Eunuque ; et au lieu d'expliquer à celui-ci la prophétie d'Isaïe ne devait-il pas lui permettre de l'interpréter d'après les lumières de son jugement privé. Encore une autre question, monsieur ; pourquoi, lorsque Jésus-Christ arrêta le persécuteur Saul sur le chemin de Damas, ne lui ordonna-t-il pas de lire la Bible, d'interpréter la Bible, et de tirer de cette lecture l'instruction dont il avait besoin ? Vous savez qu'il lui fut dit, au contraire, d'aller à Ananias, qui lui enseignait ce qu'il avait à faire. N'en fut-il pas de même de Corneille, à qui, malgré sa piété extraordinaire, il fut ordonné d'aller à Joppé, et d'y faire venir un certain Simon, qui avait le surnom de Pierre, afin d'entendre de la bouche de ce dernier des paroles de vie ? Et la prédication de St. Pierre, n'eut-elle pas une telle efficacité, que Corneille, avec plusieurs autres, reçurent le baptême sur le lieu-même ? Mais si, comme vous le dites, la Bible seule était tout ce qu'il fallait pour donner aux hommes la connaissance de la vérité, n'est-il pas surprenant que les personnes dont on vient de parler ne furent point mises dans la nécessité de s'en servir ? Hélas ! combien triste est l'état de ceux dont l'esprit est aveuglé et l'entendement affaibli par l'influence des préjugés et de l'erreur ! Je pourrais, au besoin, monsieur, ajouter à ses exemples, une assez longue liste d'autres du même genre, pour démontrer à tout œil qui voit, à tout esprit qui veut comprendre que votre règle de foi ne fut jamais connue, ne fut jamais employée dans l'Eglise de Jésus-Christ, jusqu'à l'heure où je parle.

Encore un mot sur les inconvénients de votre règle de foi par rapport à ceux qui savent lire. Avant que le Protestantisme entreprenne de recueillir dans la Bible les articles de son symbole religieux, il doit, pour procéder en homme raisonnable, acquérir la certitude morale que le livre qu'il a en main, contient réellement la vraie parole de Dieu. Or, je puis affirmer que jamais il ne s'en pourra assurer, par son seul jugement privé. La bible est une lettre morte qui ne peut rendre témoignage de sa propre authenticité et ne peut prouver sa propre inspiration ; à moins qu'il ne faille regarder comme vrai et authentique, tout ce qui est dit être tel, ou tout ce qui est affirmé comme tel dans un livre. Le principe, s'il est admis, prouvera que le Coran de Mahomet est inspiré de Dieu ; car ce livre se rend à lui-même un témoignage magnifique, et donne l'Imposteur Arabe comme un Prophète inspiré du Seigneur. Je vous défie donc, monsieur, de me prouver, par votre règle de foi, que la bible est la parole vraie et authentique de Dieu.

M. Morelle répondit, en répétant les mêmes textes qu'il avait déjà cités pour prouver que la bible est la règle de foi ; mais il se souvint aussitôt que cette manière d'argumenter renferme le vice que les logiciens appellent *petition de principe*. En effet, avant de prouver sa thèse par l'Écriture Sainte, il fallait prouver que l'Écriture est la parole véritable de Dieu, car c'était là le point contesté. Sans cela, ses preuves, tirées de l'écriture n'avaient aucune force. M. Morelle fut donc terriblement embarrassé, perdit contenance, et nous appela avec humeur des *infidèles* qui niaient la sainteté des écritures, et finit par conclure que la bible rend témoignage à sa propre vérité, et prouve qu'elle est la parole de Dieu.

Le Révérend M. McMahon. Vous dites, monsieur, quelle rend témoignage à elle-même. Veuillez bien me dire en quel endroit de ce livre il est affirmé que Moïse était inspiré quand il écrivit le Pentateuque ; et que les Apôtres et les Évangélistes l'étaient quand ils écrivirent les différentes parties du Nouveau-Testament. Savez-vous bien, monsieur, que vous contredisez ouvertement Hooker, Chillingworth, et une foule des plus grands écrivains protestants dont se puisse vanter l'Eglise d'Angleterre ? D'ailleurs, monsieur, l'Eglise n'avait-elle pas le pouvoir d'enseigner, avant que le Nouveau Testament fût écrit ? Et n'est-ce pas par son autorité que le volume sacré fut formé et marqué du sceau qui le fait regarder comme inspiré ? Pourquoi les livres de l'Écriture sont-ils appelés *canoniques* ? N'est-ce pas parce qu'ils ont été sanctionnés par les *Canons* de l'Eglise. C'est donc l'autorité de cette Eglise et non celle du jugement privé, ni celle de toute autre règle, qui prouve l'authenticité et l'inspiration de l'Écriture sainte. Écoutez ce que dit là-dessus le grand Saint Augustin : *“Ego verò Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.”* — Je ne croirais pas à l'Évangile, si je n'y étais engagé par l'autorité de l'Eglise Catholique. Les saints Pères croyaient-ils que la bible se rend témoignage à elle-même ? Mais nous les ferons parler lorsquement sur ce sujet tout à l'heure.

De plus, monsieur, ignorez-vous que le texte original de la bible fut perdu dans la destruction totale du temple et de la ville de Jérusalem par les Assyriens sous Nabuchodonosor ? Vous me répondrez que ce texte fut rétabli par Esdras à la fin de la Captivité. J'admets ceci très-volontiers ; mais le texte d'Esdras fut détruit plus tard durant la persécution d'Antiochus. Voyez l. liv. Macchabées, ch. 1. v. 56. *“Ils déchirèrent les livres de la loi, dit l'historien sacré, et les jetèrent au feu.”* Et depuis cette époque on ne peut prouver l'authenticité et l'intégrité de l'Ancien Testament, que par l'autorité de l'Eglise, à qui Jésus-Christ et ses Apôtres en confièrent le dépôt. Comment donc, vous qui rejetez l'Eglise, pouvez-vous prouver la certitude morale

de votre règle de foi, et vous assurer que vous avez la bible telle qu'elle sortit des mains des Écrivains inspirés ?

Ici M. Morelle se leva et nia avec assurance ces faits, soutint que la bible n'avait jamais été détruite, et, en preuve, avança les plus ridicules absurdités, pour contredire l'histoire et la bible même. Voyez *Brill's Dissertation*, dans la *Collection* de l'Évêque Watson, vol. 3. p. 5.

Il est évident, monsieur, répliqua M. McMahon à M. Morelle, que vous vous imaginez que la bible se trouvait, dans ces temps antiques comme de nos jours, dans toutes les écoles, dans toutes les boutiques, dans tous les boudoirs. Vous vous trompez fort, monsieur. On ne permettait pas aux enfants hébreux, comme on le permet aux vôtres (pour le malheur de la société !) de se faire des jou-jous d'école des sublimes inspirations des prophètes, ni de se moquer du déjeuner d'Ezéchiel, ni d'extraire un poison mortel pour leurs jeunes âmes, des Cantiques de Salomon ou de certaines autres parties de l'Écriture.

Vous niez l'inspiration des livres des Macchabées : au moins leur accordez-vous une confiance historique ; et, comme écrits historiques ils sont évidemment contraires à vos assertions. Je vous prie encore de vous rappeler que, sous Josias, il n'existait plus qu'une seule copie du texte original du livre de la loi de Dieu, et que cette copie fut trouvée par hasard, lorsqu'on répara le temple sous les ordres du grand-prêtre Helcias et d'un scribe. Niez ce fait, si vous le pouvez ; sinon, que faudrait-il penser de l'assurance avec laquelle vous cherchez à obscurcir les faits historiques les mieux établis ?

## CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Samedi dernier, le vingt-quatre du courant, a eu lieu à St. Constant une grande messe, donnée gratuitement à la paroisse par la fabrique et messire Vinet, curé du lieu, en l'honneur du saint patron de l'Association ; comme tribut de reconnaissance pour la grande disposition qu'a montrée toute la paroisse à s'enrôler dans la société de Tempérance, disposition qui mérite à juste titre d'être signalée, puisqu'on compte aujourd'hui dans cette paroisse au-dessus de treize cents personnes agrégées à cette grande Société. Jamais la foule ne s'était portée en plus grand nombre à aucune solennité qu'en ce jour à cette sublime cérémonie.

La messe fut célébrée par messire Marcoux, archevêque, missionnaire du Saull Saint-Louis, assisté de MM. Plinguet et Bourassa. L'autel et le chœur étaient magnifiquement décorés de verdure, de bannières et d'étendards préparés pour la circonstance. Le rév. Père Luisset, jésuite, fit un sermon des plus éloquents adapté à la circonstance ; il y eut un superbe pain béni, offert par tous les associés ; la collecte fut faite par deux Dames de l'endroit, dont les époux sont en exil : circonstance qui contribua beaucoup à exciter la sympathie dans tous les cœurs sensibles aux malheurs des personnes affligées. Il y avait au jubé un chœur d'excellentes cantatrices, accompagnées des chœurs du lieu, de M. Durasseau et de M. Perrault, curé de St. Edouard, qui ne contribuèrent pas peu à la magnificence de la solennité.

Après la messe, cette grande réunion de Tempérans, tous décorés de leurs médailles et de feuilles d'érables, se rendit processionnellement au superbe monument érigé l'année dernière, en mémoire d'une retraite dont ce par les RR. PP. Oblats. Marchaient d'abord les Dames à la suite de la bannière de la paroisse ; puis les filles de la Congrégation, au nombre de trois cents précédées de leur joie et élégante bannière ; immédiatement après venait la bannière de la Tempérance, représentant d'un côté St. Jean-Baptiste, avec des inscriptions adaptées à la Tempérance, tous les hommes de la société, rangés en deux colonnes doubles, suivaient leur bannière et les deux peaux qui précédaient chaque colonne ; venait ensuite un nombreux clergé ; plusieurs prêtres des paroisses circonvoisines appelés là par la sollicitude de notre très-dévoté et vénérable curé, messire Charles Léon Vinet, afin de donner encore plus de solennité à cette majestueuse assemblée ; venait enfin à la suite du clergé tous les citoyens qui n'étaient pas de la Tempérance et qui cependant ont montré autant de zèle que tous les autres à assister à cette belle procession où toutes les rues étaient bordées de verdure des deux côtés ; certaines places surtout étaient remarquables par des arcades que le zèle de certaines personnes avait fait construire de distance en distance avec de jeunes érables, où flottaient de superbes étendards avec des inscriptions si bien exécutées et adaptées à la circonstance qu'elles font honneur à leur auteur. Tous se rendirent dans le plus grand ordre au monument, au chant des hymnes et des cantiques, et là le R. P. Luisset a bien voulu faire une courte allocution aux Tempérans où il leur a parlé de l'édification dont il était pénétré en voyant une masse aussi considérable de chrétiens courageux, marcher sous la bannière de la Tempérance. Il ajouta que les médailles, dont la poitrine de chacun était ornée en ce jour, étaient comme un gage assuré de la victoire qu'ils remporteraient infailliblement sur l'ennemi du salut ; tous renouvelèrent leur promesse au pied de la croix. Delà, la procession retourna dans le même ordre à l'église où l'on donna la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Après la bénédiction on reçut un grand nombre de personnes membres de la confrérie du St. Scapulaire ainsi que de la Tempérance.

Une liste de souscription pour un dîner avait été préparée d'avance par un certain nombre de citoyens qui se sont fait un devoir d'imiter les citoyens de Montréal, en faisant le sacrifice généreux de leur collecte, en faveur